

Compte-rendu de la séance du 12 septembre 2017

Date de convocation : 5 septembre 2017

Date d'affichage : 14 septembre 2017

Assistaient à la séance : Mme CLEENEWERCK, WALTON-ARRASSE;
Mrs ACQUAIRE, BEAUVOIS, FENOT, ZIENTEK B., ZIENTEK S., FROISSART,
LEFEVRE, DEVENDEVILLE

Absents excusés : Mme ACQUAIRE, M. VANDEPUTTE (proc. Alain ACQUAIRE),
ROUSSEAU;

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 11

Secrétaire de séance : Mme WALTON-ARRASSE

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2017 et adoption.
- Ajout de 2 points à l'ordre du jour : aide exceptionnelle et élection d'un membre au conseil d'administration de la Maison de retraite (acceptation de cette modification, à l'unanimité)
- Logement communal : une procédure d'expulsion est en cours. Les locataires ont fait connaître leur intention de partir pour fin novembre et d'apurer leur dette.
- Mauvaise remise en état de la rue de la Brèche suite à des travaux effectués : l'entreprise est entièrement responsable.
- Le trottoir devant « L'Escale » est abîmé depuis le lundi 11 septembre.
- Madame Carton exposera à l'église lors des Journées du Patrimoine (exposition sur l'église et sur Athies d'hier et d'aujourd'hui).

ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité d'installer des caméras de vidéosurveillance, notamment suite aux récents événements (tentative de vol avec violence).

Il expose le devis de la société SYSTEO PROTECTION, qui propose l'installation de caméras avec enregistrement, pour un montant de 199.88€ par mois.

Il expose également le devis de la société PERONNE CHAUFFAGE, pour l'installation d'un visiophone à la porte du secrétariat, pour un montant de 1646.00€HT. D'autres devis seront demandés pour cette installation.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal

- autorisent, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à faire appel à la société SYSTEO PROTECTION, pour l'installation de vidéosurveillance, pour le tarif proposé (199.88€/mois)
- autorisent, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à monter tous dossiers, signer tous documents et à prendre toutes décisions concernant cette affaire.

OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
CANAL SEINE NORD EUROPE
MODE D'AMENAGEMENT ET PERIMETRE

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance :

- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale interdépartementale du 20 juin 2012 décidant la mise à l'enquête du mode d'aménagement et du périmètre,
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale interdépartementale du 4 avril 2017 validant le mode d'aménagement et le périmètre,
- de la proposition de plan de périmètre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, en application de l'article L.121-14 II du code rural et de la Pêche Maritime,

- prend acte des propositions faites par la commission intercommunale interdépartementale ;
- constatant qu'aucune observation ne remet en cause le principe d'un aménagement foncier dans le périmètre proposé, émet un avis favorable.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET D'UN PRÊT

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission du CCAS s'est réunie au sujet de l'aide à apporter à une famille, qui a une dette de 1 645.86€ auprès d'EDF, qui a coupé le courant le 5 septembre dernier. Il a été rétabli le 11 septembre grâce à l'intervention de la mairie.

La commission a accepté l'octroi d'une somme de 445.86€. La famille demande à la commune un prêt de 1 200.00€ sur 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'attribution d'un don de 445.86€ à la famille endettée.
- Accepte l'octroi d'un prêt de 1200.00€ (mille deux cent euros), selon les conditions suivantes :
 - La commune paiera directement le fournisseur d'énergie EDF, de la somme de 1 645.86€
 - Un don de 445.86€ étant octroyé, un contrat de prêt de 1 200.00€ (mille deux cent euros), sans intérêts, sera établi entre la commune d'Athies et la famille, avec prélèvements automatiques (numéro ICS FR60ZZZ669394), avec un remboursement échelonné sur 12 mois, à compter du mois de novembre 2017.
- Les crédits nécessaires seront prévus au compte 274.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Suite à l'attribution d'une aide exceptionnelle et d'un prêt, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de prendre une délibération modificative budgétaire, les crédits étant insuffisants au compte 274.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de la modification suivante :

- Compte 274 : + 1 200.00 euros
- Compte 615231 : - 1 200.00 euros

ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que, suite à la démission de Monsieur Bernard PARANT, il convient d'élire un nouveau membre représentant la commune au conseil d'administration de la Résidence Sainte Radegonde.

Est candidat(e) : Madame Fabienne WALTON ARRASSE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Les membres du conseil municipal

- acceptent l'installation de Madame Fabienne WALTON ARRASSE au conseil d'administration de la Résidence Sainte Radegonde d'ATHIES.

DON A SAINT-BARTHELEMY ET SAINT-MARTIN

Suite au passage de l'ouragan IRMA, et à la demande de Monsieur Pierre FENOT, conseiller municipal, il est proposé aux conseillers un don de 660.00€, permettant de venir en aide aux sinistrés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Les membres du conseil municipal acceptent le versement de la somme de 660.00€ à SAINT-BARTHELEMY ET SAINT-MARTIN, via un virement effectué sur le compte de la Protection Civile-Urgences IRMA.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur FROISSART demande des précisions sur la personne qui démarché pour ENGIE dans la commune. Elle est uniquement présentée en mairie, mais elle a dit dans plusieurs foyers qu'il y avait obligation de souscrire auprès de sa société (par décision du maire, etc.). Une mise au point a été faite auprès de cette personne par Monsieur le Maire.
- Monsieur Bruno ZIENTEK demande ce qu'il en est de la vente de l'ancien tracteur. Deux personnes sont intéressées et doivent venir le voir.

Fin de séance à 19h20.

Signatures